

## Communiqué presse pour le frelon asiatique

**Le frelon asiatique « *Vespa velutina* » ou frelon à pattes jaunes, introduit accidentellement en France en 2004, n'a cessé de s'étendre sur tout le territoire et au-delà des frontières. L'accroissement de la population de cet hyménoptère, classé espèce exotique envahissante, impacte la santé publique, l'environnement et l'agroécologie.**

**Il s'agit d'un problème d'ordre environnemental et de sécurité sanitaire qui concerne la société entière.**

**La forte prédation du frelon asiatique sur les ruchers compromet l'économie du secteur apicole.**

**Les apiculteurs sont seuls, en première ligne face à ce prédateur. Les abeilles paient un prix fort, mais les dégâts sur l'ensemble des pollinisateurs sont encore plus inquiétants. Nous sommes dans l'attente d'un plan national qui viendrait cadrer et soutenir les apiculteurs dans cette lutte.**

Pour reconnaître un frelon asiatique et ne pas le confondre avec le frelon européen, quelques critères simples :

- Couleur à dominante noire, avec une large bande orangée sur l'arrière de l'abdomen.
- Thorax entièrement noir, ailes foncées.
- Extrémité des pattes jaunes.
- Tête vue de face orange, noire sur le dessus.



*Frelon asiatique*



*Identification frelon asiatique*

Le cycle de vie est annuel, depuis le nid primaire au printemps (quelques individus) construit par une femelle fondatrice jusqu'au nid secondaire à l'automne (plusieurs milliers d'individus). Pendant la période hivernale, le nid est vide. La colonie meurt avec le froid. Seules des femelles fécondées survivent. Elles ressortent dès les premiers rayons printaniers pour relancer le développement des colonies à partir d'un nid primaire.

Depuis les nids primaires, construits à faible hauteur à l'abri de l'eau et du vent (haies, soupendes de toiture...), les colonies vont bâtir des nids secondaires dans des arbres et ainsi étendre le territoire de prédation du frelon asiatique. Les nids secondaires peuvent facilement mesurer jusqu'à 100 cm de diamètre. Ils sont particulièrement visibles lors de la chute des feuilles à l'automne.



*Nid primaire au printemps*



*Nid secondaire à l'automne*

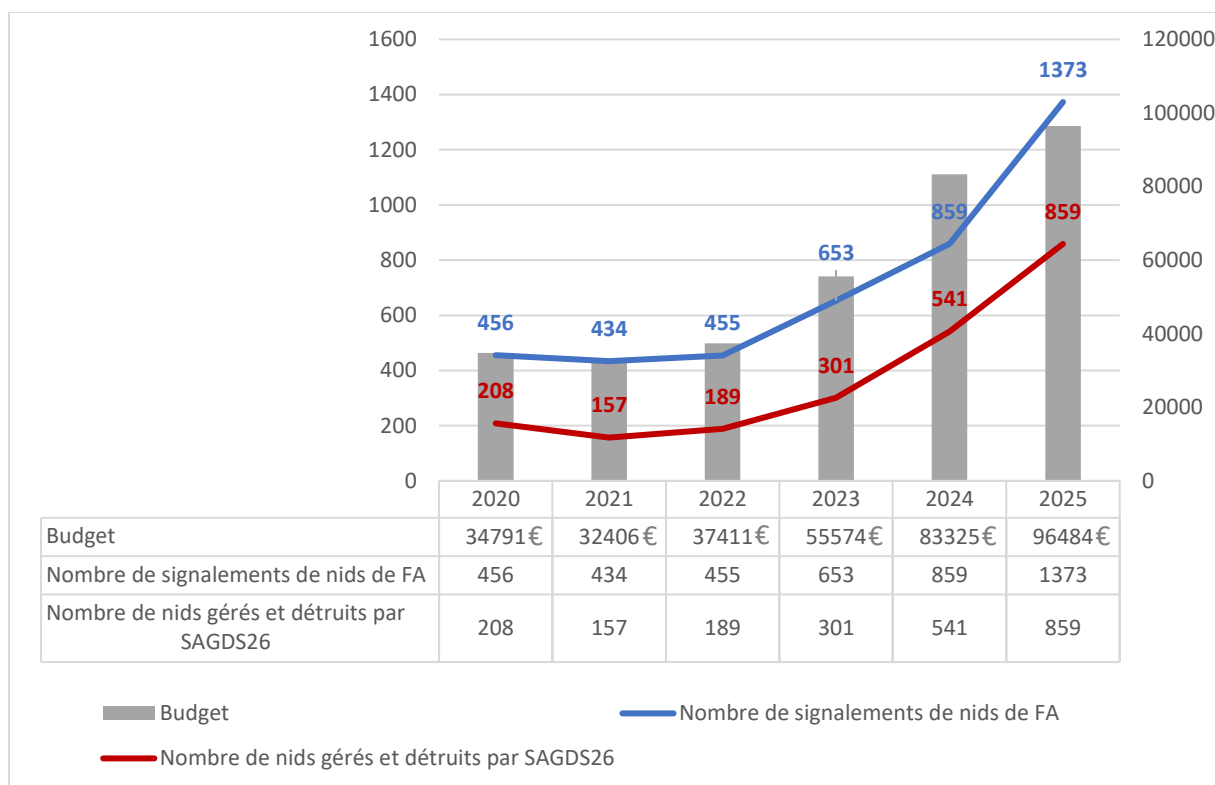
La Section Apicole du GDS26 anime et coordonne le plan de lutte contre le frelon asiatique en Drôme depuis 2013 selon quatre axes d'actions :

- Sensibiliser et informer le grand public ;
- Détruire les nids afin de limiter et maîtriser son expansion ;
- Expérimenter de nouvelles méthodes de protection des ruchers ;
- Tester et mettre en œuvre des méthodes de piégeage au printemps notamment.

La section apicole peut compter sur l'aide déterminante de ses partenaires afin de multiplier et diversifier ces actions. Pour cela, un réseau financier et technique composé du Conseil Départemental de la Drôme, des collectivités locales et des communes, de la CNR, des apiculteurs référents et des entreprises de destruction a pu s'étayer au fil des années.



Le graphique ci-dessous montre la progression du frelon asiatique dans la Drôme depuis 2019. Sur l'année 2025, 1373 signalements ont confirmé un nid de frelon asiatique et 859 nids ont été détruits grâce au soutien de nos partenaires (soit un taux de destruction de 63%). Le nombre de déclaration et de destruction a augmenté de + 60 % en comparaison avec l'année 2024 sur la plateforme [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr). Cela s'explique par des conditions météorologiques favorables qui ont permis un développement exponentiel de cet insecte ravageur et donc la multiplication des nids.



Les différents partenariats instaurés avec les collectivités locales sont indispensables pour financer la lutte à la fois pour la destruction des nids mais aussi pour la mise en place de plans de piégeage au niveau des communes. A l'initiative des communes, des plans de piégeage des frelons au printemps permettent de limiter efficacement le nombre de nids à l'automne et donc les ravages sur la biodiversité. Un guide de piégeage est disponible au GDS pour les collectivités qui souhaitent s'investir dans le projet.

En ce qui concerne la destruction des nids, un cahier des charges précis a été établis avec les 24 entreprises de destruction afin de définir les modalités de destructions des nids de frelons asiatiques.

Des chartes des bonnes pratiques encadrent les professionnels qui doivent justifier de formations spécifiques au préalable. Cela permet aussi d'encadrer les prix et d'avoir des coûts de destructions les plus bas possibles.

Des conventions sont passées entre la SA GDS26 et des collectivités pour définir les modalités de partenariat. L'un des principaux sujets concerne la participation au financement de la destruction des nids sur leur territoire. Quelques communes participent à cet effort de lutte. Au total, le nombre de partenaire s'élève à 53 pour l'année 2025.

Pour atteindre l'objectif de destruction maximale des nids signalés, il est indispensable que le reste à charge pour le particulier soit le plus faible possible. En 2025, plusieurs communes ou collectivités ont pris en charge cette participation demandée aux particuliers.

Le mécénat constitue aujourd'hui un levier essentiel pour renforcer la lutte contre le frelon asiatique. Le soutien financier permet d'augmenter le nombre de nids détruits et de développer les campagnes de piégeage au printemps. Ce soutien permet également de contribuer à la sensibilisation du grand public et de l'expérimentation des méthodes innovantes pour protéger les ruchers. Via le site [sauveurdabeilles.fr](http://sauveurdabeilles.fr) profitez d'une défiscalisation de 66 % !



**Pour toute information sur les modalités de partenariat avec la Section Apicole du GDS 26 concernant l'année 2026, n'hésitez pas à nous contacter.**

**SECTION APICOLE GDS 26 – 04 75 78 48 30**

**[justin.forest.gds26@reseaugds.com](mailto:justin.forest.gds26@reseaugds.com) – [www.santeabeille26.fr](http://www.santeabeille26.fr)**